



Sons d'Cloches

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

Vous pouvez consulter les éditions du « Sons d'Cloches » sur le site internet de la municipalité, ou encore vous abonner à l'infolettre afin de le recevoir chaque mois directement dans votre boîte courriel !



Photo : M.Gilbert Fiset

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

120, rue des Églises, Kinnear's Mills, G0N 1K0

☎ 418-424-3377

✉ info@kinnearsmills.com

🌐 www.kinnearsmills.com

📍 Municipalité de Kinnear's Mills



M. CARL DUBOIS
MAIRE



MME ALEXANDRA GOSSELIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE



M. ROGER GOSSELIN



M. STÉPHANE GUAY



M. ROBERT SANFAÇON



MME NATHALIE SHEINCK



M. JAMES ALLAN



MME MICHELLE BLAIS

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les ordres du jour sont disponibles sur notre page Facebook et notre site web. Toute la population est invitée à assister aux séances du conseil au bâtiment municipal, situé au 120 rue des Églises à Kinnear's Mills.

Lundi 12 janvier 2026 - 19H30

Lundi 2 février 2026 - 19H30

Lundi 2 mars 2026 - 19H30

Lundi 13 avril 2026 - 19H30

Lundi 4 mai 2026 - 19H30

Lundi 1er juin 2026 - 19H30

Lundi 6 juillet 2026 - 19H30

Mardi 4 août 2026 - 19H30

Mardi 1er septembre 2026 - 19H30

Mardi 6 octobre 2026 - 19H30

Lundi 2 novembre 2026 - 19H30

Lundi 7 décembre 2026 - 19H30

Nous joindre

Nos heures d'ouverture

Lundi au mercredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 12 h 30 à 16 h 00
Jeudi : 8 h 30 à 12 h 00

Administration

Alexandra Gosselin, directrice générale secrétaire-trésorière et responsable de la protection des renseignements personnels
418-424-3377 poste 102
directiongenerale@kinnearsmills.com

Josyane Dufresne-Dubois, coordonnatrice au développement et adjointe à la direction
418-424-3377 poste 101
coordination@kinnearsmills.com

Francine Nadeau, secrétaire-réceptionniste
418 424-3377 poste 100
reception@kinnearsmills.com

Urbanisme

Perrine Jézéquel - inspectrice en bâtiment et en environnement
418-332-2757 poste 227
urbanisme@kinnearsmills.com

Inspecteur en voirie

David Hogan
418-333-6358
voirie@kinnearsmills.com

Journalier

M.Jean-Pierre Turgeon
418-424-3377 poste 101

Permis pour feu

M.Kevin Pomerleau
418-334-8382

La période durant laquelle un permis de brûlage est obligatoire auprès de la SOPFEU est du 1er avril au 15 novembre pour les feux industriels ou à proximité de la forêt. En dehors de cette période, il est conseillé de communiquer avec le service d'incendie local.

La municipalité vous informe

Prochaine séance du conseil municipal - **Mardi 6 octobre 2026** - 19 h 30
Bâtiment municipal - 120 rue des Églises

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE 4 AOÛT 2026

Administration et finances

- Adoption des comptes totalisant 180 777,22 \$

Administration municipale

- Modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil : séance d'octobre modifiée pour le mardi 6 octobre 2026 à 19 h 30 en raison de la tenue des élections provinciales le lundi 5 octobre 2026
- Acceptation de la demande du Verger Custeau pour du stationnement d'un seul côté du chemin du 3^e Rang pour la tenue d'un événement le 26 septembre 2026. Cependant, de chaque côté du chemin, il devra y avoir :
 - une signalisation en amont et en aval indiquant la tenue de l'événement et la limite de vitesse réduite à 30 km
 - une personne responsable de la sécurisation du stationnement
- Les élus ont tous suivi les formations « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu » et « Éthique et déontologie en matière municipale »
- Dédommagement monétaire de 125 \$ à Mme Colette Gicleux pour l'utilisation de son puits pour l'arrosage du jardin communautaire.

Législation

Adoption des règlements suivants :

- Règlement 539 amendant le règlement numéro 264 relatif au zonage
- Règlement 541 amendant le plan d'urbanisme numéro 268

Loisirs et tourisme

Dépôt du rapport d'évènement concernant la Fête de la pêche 2026

Le procès-verbal complet doit être vérifié par les conseillers et adopté avant d'être rendu public. Cette adoption se fait à la séance du conseil du mois suivant, ce qui explique le délai d'un mois avant sa publication sur le site web. POUR CONSULTER LE PROCÈS-VERBAL COMPLET - WWW.KINNEARSMILLS.COM - ONGLET MUNICIPALITÉ - SÉANCES DU CONSEIL

**Veillez noter que le bureau municipal sera fermé
le lundi 5 octobre 2026, journée des élections provinciales
ainsi que le lundi 12 octobre 2026 pour le congé de l'action de grâce**



CONCOURS DE CITROUILLES DÉCORÉES - KINNEAR'S MILLS

À TOUS LES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES DE KINNEAR'S MILLS MONTREZ-NOUS VOS TALENTS CRÉATIFS



ENVOYEZ-NOUS UNE PHOTO DE VOTRE CITROUILLE ENTRE LE 13 ET LE 30 OCTOBRE 2026 À L'ADRESSE SUIVANTE :
COORDINATION@KINNEMILLS.COM .

UN TIRAGE AU SORT PARMİ TOUTES LES PHOTOS REÇUES AURA LIEU LE 2 NOVEMBRE 2026 !

Prix à gagner

4 CARTES-CADEAUX DE 25 \$ DU KIOSQUE FERMIER RUDBECKIE



14H30 À 16H00
SAMEDI 31 OCTOBRE 2026

Halloween



14 H 30 – RENDEZ-VOUS AU PARC MUNICIPAL - 120 RUE DES ÉGLISES
DISTRIBUTION DE BONBONS PAR LES CITOYEN.NES QUI NE SONT PAS DANS LE VILLAGE!

14 H 45 – DÉPART POUR LA COLLECTE AVEC LE CAMION DE POMPIER
PARTEZ À LA CONQUÊTE DU VILLAGE POUR REMPLIR VOS SACS DE FRIANDISES!

⚠ ATTENTION ! DES SURPRISES VOUS ATTENDENT PENDANT VOTRE COLLECTE...

TROIS STATIONS D'HALLOWEEN AVEC DES ÉPREUVES!

1ÈRE STATION : BUREAU MUNICIPAL (STATIONNEMENT)

2ÈME STATION : ÉGLISE CATHOLIQUE

3ÈME STATION : ÉGLISE MÉTHODISTE



AUCUNE INSCRIPTION NÉCESSAIRE — VENEZ SIMPLEMENT PARTICIPER!

Pour information : environ 115 petits Halloweeneux ont participé à la collecte de bonbons en 2025.



Avis public aux citoyens de Kinnear's Mills

Interdiction de déverser les eaux provenant de fossés privés
vers les fossés municipaux

La Municipalité de Kinnear's Mills tient à rappeler à tous les citoyens qu'il est strictement interdit de diriger les eaux provenant de fossés privés vers les fossés municipaux sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la Municipalité.

Cette mesure vise à prévenir les débordements, les dommages aux infrastructures publiques et les risques pour l'environnement.

Tout propriétaire contrevenant pourrait être tenu responsable et impliqué dans tout recours légal intenté contre la Municipalité en cas de débordement ou de dommages découlant de tels raccordements non autorisés.

Cette interdiction s'appuie sur l'article 979 du Code civil du Québec, qui stipule que « *nul ne peut forcer son voisin à recevoir les eaux de son fonds si elles en augmentent l'écoulement naturel* ».

Nous vous remercions de votre collaboration afin de préserver la sécurité et l'intégrité de nos infrastructures municipales.

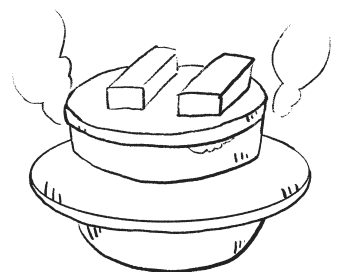
Pour toute information ou question, veuillez appeler au 418 424-3377, postes 102 ou info@kinnearsmills.com

La Direction générale de la Municipalité de Kinnear's Mills

TESTEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE - SAUVEZ DES VIES

Encore trop de décès sont liés à l'absence ou au non-fonctionnement d'avertisseurs de fumée.

Testez le signal sonore
Changez les piles si nécessaire
Remplacez les appareils de plus de 10 ans



C'EST LE TEMPS DE LA CHASSE !

SENTIER BAILEY FERMÉ

**DU 3 OCTOBRE 2026
AU 22 NOVEMBRE 2026**

Merci de votre collaboration!
La direction de la Municipalité de Kinnear's Mills



**Sentier Osgood fermé du
3 octobre 2026 au 22 novembre 2026
à partir de la jonction du circuit rapide
pour accès au circuit long.
Important de respecter la signalisation**

**Seulement le circuit rapide de 3 km
est accessible pendant cette période**

Merci de votre collaboration!
La direction de la Municipalité de Kinnear's Mills

Vidange des fosses septiques 19 au 23 octobre 2026

N'oubliez pas vous devez nous contacter **avant le 13 octobre 2026** afin d'avoir accès au prix préférentiel pendant la période du 19 au 23 octobre 2026, soit :

- par courriel à reception@kinnearsmills.com en écrivant votre nom, adresse et numéro de téléphone;
- ou par téléphone au 418 424-3377, poste 100.

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, communément appelé le (Q-2, r-22) spécifie que les boues septiques des résidences habitées en permanence doivent être vidangées aux deux (2) ans et aux quatre (4) ans pour les résidences saisonnières.

Pour celles et ceux qui ont déjà fait la demande :

- vous n'êtes pas obligés d'être présents lors de la vidange;
- important, le couvercle de la fosse doit être facilement accessible et bien dégagé;
- si la fosse est à un endroit difficile à trouver, laisser des indications claires ou mettre un drapeau, cône ou un autre objet visible pour l'identifier.

Prévention du suicide



Sécuriser son arme, c'est aussi protéger la vie!

Grâce à plusieurs commerces de la région, une belle collaboration a lieu avec Santé Québec Chaudière-Appalaches pour la prévention du suicide.

Une distribution gratuite de verrous de pontet, dispositif de sécurité permettant de neutraliser une arme à feu en empêchant d'actionner la détente, aura lieu en collaboration avec l'organisme Partage au masculin et la Sûreté du Québec.

Kiosques de distribution de verrous de pontet - MRC des Appalaches

Samedi 3 octobre 2026

**9 h 00 à 10 h 30 - Disraeli Chasse et pêche - 855, avenue Champlain
11 h 30 à 13 h 00 - Marché Garneau Saint-Fortunat -132, rue Principale**

Samedi 10 octobre 2026

**9 h 00 à 11 h 00 - Home Hardware East Broughton -350, rue Grondin
11 h 30 à 13 h 30 - Pronature Thetford Mines - 857 boulevard Ouellet
14 h 00 à 15 h 00 - Marché Ami Saint-Jacques-de-Leeds - 390 rue Principale**

**Ces kiosques visent à poser un geste concret et accessible pour la sécurité de tous.
C'est également l'occasion de sensibiliser la population sur les ressources d'aide existantes.
Venez nous voir!**